

Le point de l'actualité de la semaine : 043/2023 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui : II Video. Comment les Etats mettent-ils en œuvre la guerre de l'information ? (Diploweb, Arthur Robin, David Colon, Marie-Caroline Reynier, Pierre Verluise)

Synthèse de la conférence par Marie-Caroline Reynier, diplômée d'un M2 de Sciences Po. Co-organisation de la conférence Pierre Verluise, fondateur du Diploweb et l'ADEA MRIAIE de l'Université Paris I. Images et son : Arthur Robin. Montage : Arthur Robin et Pierre Verluise.

Comment la guerre de l'information structure-t-elle les relations internationales depuis les années 1990 ? Pourquoi l'avènement de l'ère numérique et de médias internationaux permet-il aux États d'interférer plus directement ? À partir d'un vaste panorama très documenté, David Colon présente clairement les cas des grands acteurs de la guerre de l'information. Des clés pour comprendre.

Synthèse par Marie-Caroline Reynier pour Diploweb.com, relue et validée par David Colon

Bien qu'on ne la perçoive pas toujours, la guerre de l'information structure les relations internationales depuis les années 1990. En effet, l'avènement de l'ère numérique et de médias internationaux tels que CNN permet désormais aux États d'interférer plus directement. À partir d'un panorama depuis les années 1990 à aujourd'hui, David Colon s'intéresse aux États-Unis, à la Russie et à la Chine comme acteurs de la guerre de l'information. Voici la vidéo et la synthèse d'une conférence organisée par *Diploweb.com* et l'ADEA MRIAIE de l'Université Paris I, le 12 octobre 2023, en partenariat avec le Centre géopolitique.

Les États-Unis en quête de domination informationnelle mondiale

D. Colon identifie la guerre du Golfe (2 août 1990 – 28 février 1991) comme point de départ de la guerre de l'information. Les États-Unis y manifestent leur puissance militaire, économique mais utilisent également le recours à l'information comme arme. À travers la doctrine de la « guerre en réseaux » (*Network-Centric Warfare*), ils veulent dominer le champ de l'information. Cette guerre du Golfe est un tournant, précisément car elle est perçue comme telle par la Chine et la Russie.

Par la suite, les États-Unis cherchent à étendre leur domination informationnelle (*Information Domination*) via les « autoroutes de l'information », l'affirmation de leur *soft power* et la création de géants du numérique (Google en 1998 notamment). À cette période, comme le souligne le discours du président B. Clinton devant les étudiants de l'Université de Pékin (1998), les États-Unis pensent que l'extension de leur système informationnel au monde entier conduira les derniers régimes autoritaires à disparaître.

<https://www.diploweb.com/Video-Comment-les-Etats-mettent-ils-en-oeuvre-la-guerre-de-l-information-D-Colon.html>

-0-

Les actualités de défense, avec cet article, qui concerne un exercice

Les réservistes se mettent au vert dans l'Allier et dans le Loir-et-Cher (Lignes de défense, Philippe Chapleau)

L'édition 2023 des Journées nationales du réserviste (JNR) ont commencé le 14 octobre et dureront jusqu'au 14 novembre 2023. Dans ce cadre plusieurs exercices ont été organisés.

VULCAIN.

Du 30 octobre au 2 novembre, 300 réservistes (issus du 28^e régiment de transmissions d'Issoire, du 24^e régiment d'infanterie de Paris, du 92^e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand, du 126^e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde, du 1^{er} régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg, du 3^e régiment d'hélicoptères de combat d'Étain et du 5^e régiment d'hélicoptères de combat de Pau) seront déployés dans le cadre de l'exercice *Vulcain* dans le département de l'Allier (03).

Durant quatre jours, sept unités de réserve s'entraîneront sous le commandement de la 4^e brigade d'aérocombat à conduire une opération sur le territoire national, en appui des autres moyens de l'État (gendarmes, pompiers, préfecture).

VEZINET

II

L'armée de Terre organise *Vezinet II* dans le département du Loir-et-Cher du samedi 28 octobre 2023 au vendredi 3 novembre. Cet exercice est organisé par l'état-major de la 2^e brigade blindée et réunira les réservistes des différents régiments de la brigade.

<https://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2023/10/26/reservistes-24199.html>

In memoriam : hommage au commandant Marcel Berthomé (Défense, armée de l'air et de l'espace)

Le 25 octobre 2023 sur la base aérienne 106, les 78 ans du retour des « Groupes lourds » ont été l'occasion de rendre un vibrant hommage au commandant Berthomé, décédé le 24 octobre à l'âge de 101 ans. Destiné à une carrière d'ingénieur, le jeune Marcel Berthomé répétait pourtant à ses parents : « *Moi je veux voler !* » C'est ainsi qu'il s'inscrit en 1939 à l'École technique de l'air à Rochefort où il sera breveté mécanicien radiotélégraphiste en 1940. Lors de la Seconde Guerre mondiale, Marcel Berthomé occupe un rôle décisif au sein de l'unité de commandement des forces de bombardement de la *Royal Air Force*, la *Bomber command*. En 1944, il rejoint le *Squadron 347* « Tunisie » en tant que radionavigant sur Halifax où il y effectuera 38 missions de bombardements sur l'Allemagne nazie. Après des mois de lutte contre l'ennemi, les groupes de bombardement de la France libre, les « Groupes lourds », se posent sur la base aérienne (BA) 106 de Mérignac le 20 octobre 1945. Durant sa vie, le commandant Marcel Berthomé prendra part à trois guerres différentes. Pendant la guerre d'Indochine, il participe à 40 missions de parachutage dont la célèbre bataille de Diên Biên Phu. Il sera également engagé pendant le conflit algérien. Après 7 500 heures de vol, plus de 450 missions, le commandant Berthomé quitte l'institution en 1979 au grade de commandant de réserve, après 29 ans de service. Devenu homme politique dans sa vie d'après, il sera élu maire de la petite commune de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde) en 1971, où il sera réélu constamment jusqu'en 2020. Après une septième réélection en 2014 à 92 ans, le commandant Berthomé deviendra le doyen des maires de France. Le 14 mars dernier, il avait été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur, sur la base aérienne 106 de Mérignac.

Retrouver la totalité de l'article avec ce lien :

<https://www.defense.gouv.fr/air/actualites/in-memorial-hommage-au-commandant-marcel-berthome>

Première mission opérationnelle pour le Patrouilleur outre-mer Auguste Bénébig (Défense, Marine nationale)

Le 17 octobre 2023, le **nouveau patrouilleur outre-mer (POM) Auguste Bénébig** a appareillé depuis Nouméa pour sa première **mission opérationnelle** d'un mois suite à son **admission au service actif**. Premier né de la série, ce patrouilleur vient **renforcer les capacités maritimes** des Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC).

Le POM *Auguste Bénébig* a été déployé dans la **zone de responsabilité permanente (ZRP)** du commandant supérieur (COMSUP) des FANC. Il y assurera plusieurs missions opérationnelles, notamment de **police des pêches** en coordination avec la **Forum of Fisheries Agency (FFA)**.

Ce déploiement intervient après son admission au service actif (ASA) en juillet dernier et concrétise l'investissement fait par l'État dans **le renouvellement des moyens des forces armées dans les territoires ultras marins. Autonomie, capacités de surveillance et capacités d'actions** font de ce nouveau patrouilleur un **outil précieux pour préserver les intérêts de la France et lutter contre la pêche illégale** dans le Pacifique.

Au cours de cette mission, le POM *Auguste Bénébig* effectuera plusieurs escales, notamment aux **Tonga** et aux **Samoa**, permettant de valoriser auprès des partenaires océaniques les efforts effectués dans le renouvellement des capacités maritimes françaises. Ce déploiement opérationnel permet aux armées françaises de renforcer leur contribution à la **sûreté de la zone Pacifique Sud**.

<https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/premiere-mission-operationnelle-patrouilleur-outre-mer-auguste-benebig>

Les relations internationales :

La leader taïwanaise face à la menace chinoise . Entretien avec Arnaud Vaulerin (Revue Conflits, propos recueillis par Pétronille de Lestrade)

« La présidence au féminin » fait son effet à Taïwan, cette petite île montagneuse menacée par le géant chinois. Dans son ouvrage *Taïwan, la présidente et la guerre*, Arnaud Vaulerin nous brosse le portrait d'une femme crainte par les élites asiatiques, alors que les prochaines élections présidentielles se profilent.

Vous commencez votre ouvrage par l'évocation du 24 février 2022, début de l'invasion de l'Ukraine par les forces russes de Vladimir Poutine. Pourquoi ce choix ?

Dès les premières heures de cette invasion russe en Ukraine, j'ai pensé à Taïwan. Le parallèle s'imposait comme une évidence. Bien sûr, les deux situations sont à première vue peu similaires. À la différence de l'Ukraine, Taïwan est une île, séparée du continent par un détroit aux eaux et courants tumultueux où transitent la moitié des porte-containers de la planète. Taïwan est difficile d'accès, avec des montagnes de plus de 3 000 mètres. Il fait face à la menace de la Chine depuis 1949, sans frontière immédiate et terrestre avec des pays pouvant lui venir en aide en cas d'attaque. Mais l'archipel taiwanais, comme l'Ukraine, partage une histoire commune avec un très puissant voisin, hégémonique et autoritaire. Surtout, comme Kiev, Taipei fait face à un empire doté d'une armée et des moyens pléthoriques – première marine en nombre de vaisseaux et sur le papier, réorganisée et très puissante. Pékin, depuis 1949,

(comme Moscou depuis 2014 en Ukraine), n'a jamais caché son projet d'envahir et de faire main basse sur l'île. Taïwan, comme l'Ukraine, sont deux réelles démocraties, sous la pression de deux puissances illibérales et répressives – sinon des dictatures – qui veulent s'affranchir de l'ordre international pour s'imposer par un rapport de force. Pour les deux pays, c'est une question de survie et pour le camp des démocraties, c'est une question de crédibilité que de les soutenir.

Enfin, cette comparaison avec l'Ukraine m'est venue lors de discussions avec des amis, des collègues à Taïwan. Au soir du 24 février 2022, quand les troupes de Poutine progressaient, alors, rapidement vers la capitale, ils étaient nombreux à s'inquiéter, à échafauder des scénarios sombres et catastrophistes. Certains se sont dit : aujourd'hui l'Ukraine, demain Taïwan. Comme si la chute de Taïwan était inéluctable. La suite a montré que rien n'était écrit d'avance. Taïwan a beaucoup appris de ce qui se passait en Ukraine pour se mobiliser, se préparer à un éventuel conflit.

« *Pour la première fois, la présidence au féminin* » : quels sont les changements provoqués par cette nouveauté ? En quoi la présidence de Tsai Ing-wen est-elle atypique ?

L'arrivée de Tsai Ing-wen à la présidence en 2016 est une surprise à Taïwan, dans le monde chinois et même en Asie. D'abord, parce que c'est une femme qui prend la présidence dans un milieu politique où les hommes sont surreprésentés, véhéments, charismatiques, parfois à poigne, souvent tribuns.

<https://www.revueconflits.com/la-leader-taiwanaise-face-a-la-menace-chinoise-entretien-avec-arnaud-vaulerin/>

Moyen-Orient, Taïwan, mers de Chine : Pékin et Washington face à des enjeux déterminants (Asialyst, Pierre-Antoine Donnet)

Tandis que Pékin et Washington préparent un probable sommet entre le président chinois Xi Jinping et son homologue américain Joe Biden en novembre à San Francisco, la Chine et les États-Unis sont plus que jamais confrontés à des choix déterminants pour leur avenir commun, l'un et l'autre se trouvant devant des décisions cruciales face à la poudrière du Moyen-Orient.

Ces dernières semaines, Pékin s'active sur deux fronts. En mer de Chine du Sud, l'armée populaire de libération (APL) poursuit son offensive et en particulier ses opérations d'intimidation militaires contre Taïwan. Au Moyen-Orient, depuis le 7 octobre, date de l'attaque terroriste d'ampleur du Hamas contre Israël, la diplomatie chinoise fait feu de tout bois pour conforter son influence dans la région.

Ce jeu de go passe par Washington, où le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi séjourne du 26 au 28 octobre. Son objectif : baliser le terrain avec l'administration américaine avant le sommet entre Xi Jinping et Joe Biden, qui doit avoir lieu en marge de l'APEC, le Forum de Coopération économique Asie-Pacifique, du 11 au 17 novembre. À l'évidence, la rencontre ne réglera rien sur le fond d'une rivalité aigüe. Mais elle vise à trouver un chemin d'entente minimal pour éviter que la situation ne dégénère en conflit ouvert.

Le sommet de San Francisco est souhaité de part et d'autre – mais pour des raisons diamétralement opposées. À Pékin, maintenir le dialogue avec le grand rival américain est devenu une nécessité impérieuse en raison de la dépendance aujourd'hui cruciale de l'économie chinoise chancelante avec l'Occident et ses marchés alors que les perspectives économiques s'obscurcissent au point de susciter un mécontentement croissant dans le pays. À Washington, l'administration Biden veut, quant à elle, éviter à tout prix un conflit ouvert avec la Chine à un moment où son armée est déjà mise à

l'épreuve en Ukraine depuis le 24 février 2022 et où un nouveau front s'est ouvert, probablement pour longtemps, au Moyen-Orient.

<https://asialyst.com/fr/2023/10/27/moyen-orient-taiwan-mers-chine-pekine-washington-enjeux-determinants/>

Quelle stratégie israélienne pour Gaza ? (The Conversation, Damien Simonneau)

« Destruction du Hamas », « réoccupation militaire », « ruines », « massacres et expulsions de civils »... Dans l'affrontement actuel entre l'armée israélienne et le Hamas, les qualificatifs ne manquent pas pour décrire les avenir possibles de la bande de Gaza.

Au-delà des objectifs militaires à court terme, la question est bel et bien politique. Alors que les responsables israéliens avancent des propositions différentes et parfois mutuellement exclusives sur le sort futur de l'enclave, les leçons des 56 dernières années (c'est en 1967, à l'issue de la guerre des Six Jours, qu'Israël a pris le contrôle de la bande de Gaza, auparavant occupée par l'Égypte) seront-elles tirées, de sorte qu'une véritable solution viable à long terme s'impose ?

Au vu des propos tenus actuellement à Tel-Aviv, et de l'incapacité de la communauté internationale à peser réellement sur ce dossier, cela semble peu probable. Répondre à la question du devenir de Gaza implique de regarder en face l'échec de la politique israélienne vis-à-vis des Palestiniens, qui a largement consisté à les séparer d'Israël et à les contraindre à vivre dans des enclaves, et d'envisager les différents scénarios de sortie de guerre.

Les options militaires immédiates

Suite à l'attaque terroriste et aux prises d'otages du Hamas du 7 octobre, l'armée israélienne a repris le contrôle des localités attaquées. Elle a organisé la mobilisation de 300 000 réservistes et rassemblé des chars au nord de Gaza, tout en lançant une campagne de bombardements intensive.

Les intentions israéliennes restent, pour le moment, générales : « éliminer » le Hamas selon le ministre de la Défense israélien Yoav Gallant, ou encore transformer ses zones d'opération « en ruines » pour reprendre les termes de Benjamin Nétanyahou.

Israël prépare également une incursion terrestre dans des zones urbaines très denses où le Hamas bénéficie d'un réseau structuré de tunnels contenant des caches d'armes, dont l'entrée peut se situer dans des habitations, des bâtiments agricoles ou des mosquées.

Les Israéliens bénéficient d'une expérience de combat en contexte urbain après leurs actions à Naplouse en 2002 ou encore au Liban en 2006. Ils ont appris à se déplacer à travers les murs, grâce notamment à des technologies de détection et au recours à des balles pénétrantes. Ils connaissent les limites et les dangers de ces opérations terrestres, longues et à grande échelle, par rapport à des interventions limitées à l'intérieur des enclaves palestiniennes comme celles qu'ils ont conduites récemment à Jénine et à Naplouse.

<https://theconversation.com/quelle-strategie-israelienne-pour-gaza-216050>

Sur le plan de l'économie, cet article relatif aux menaces qui p^èsent sur l'économie de l'UE :

Les industriels européens craignent un déclin économique de l'UE (Eurativ, Janos Allenbach-Amman)

L'Union européenne a été distancée par les États-Unis et la Chine en termes de croissance économique et d'innovation, avertit la Table ronde de l'industrie européenne (ERT), appelant à une intégration plus poussée du marché unique de l'UE, à une union des marchés de capitaux et à de meilleures incitations à l'investissement en Europe.

L'ERT, anciennement connue sous le nom de Table ronde des industriels européens, est un groupe de soixante grandes entreprises industrielles qui a été l'un des moteurs du développement de l'idée de marché unique européen dans les années 1980.

« *Notre objectif est de présenter une analyse de l'état de la compétitivité de l'industrie européenne* », a expliqué à Euractiv Jean-François van Boxmeer, président de l'ERT et de Vodafone.

L'Europe se laisse dépasser

Et cette analyse est désastreuse. Le « document d'orientation » publié par l'ERT montre par exemple que l'UE dépense beaucoup moins que ses homologues mondiaux dans la recherche et le développement : seulement 2,27 % du PIB, contre 2,40 % en Chine, 3,45 % aux États-Unis et 4,81 % en Corée du Sud.

En outre, ces 15 dernières années ont été marquées par une différence significative de croissance économique entre l'UE et les États-Unis, Bruxelles s'en tenant à des politiques d'austérité macroéconomiquement contre-productives qui ont freiné l'investissement, alors que ses concurrents investissaient de manière plus active.

« *Si l'on considère la différence de taux de croissance entre les États-Unis et l'Europe et que l'on projette cela sur dix ans, l'Europe pourrait perdre toute pertinence en termes économiques et devenir une sorte de musée très agréable à visiter, certes, mais plus le lieu prospère qu'elle a été* », a déclaré M. van Boxmeer.

<https://www.euractiv.fr/section/concurrence/news/les-industriels-europeens-craignent-un-declin-economique-de-lue/>

Le G7 définit un code de conduite pour l'intelligence artificielle (Challenges, Reuters, Foo Yun Chee)

BRUXELLES (Reuters) - Les pays du G7 s'entendront lundi sur un code de conduite à destination des entreprises développant des systèmes d'intelligence artificielle (IA) avancés, montre un document du groupe des sept grandes puissances.

Ce code de conduite "volontaire" est le fruit du "Hiroshima Process" lancé en mai dernier par le G7 au Japon - des groupes de travail pour définir les grands principes de l'IA générative et plus généralement des modèles avancés ("frontier models").

Le code en onze points "vise à promouvoir mondialement une IA sûre et digne de confiance" et "à contribuer à saisir les avantages et à répondre aux risques et défis apportés par ces technologies", dit le document du G7 (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada, UE).

Il enjoint aux entreprises de prendre des mesures adaptées pour identifier, évaluer et réduire les risques tout au long du cycle de vie d'un système d'IA, tout en leur demandant de remédier aux éventuels incidents sur des produits d'IA déjà commercialisés. Les entreprises sont également incitées à investir dans des contrôles de sécurité robustes et à faire preuve de transparence sur leurs capacités ou leurs limitations.

https://www.challenges.fr/high-tech/le-g7-definit-un-code-de-conduite-pour-l-intelligence-artificielle_872293

L'externalisation de la négociation : vers une gestion plus efficace (Economie matin, Fidel Martin)

L'externalisation de la négociation est devenue un enjeu majeur pour de nombreuses sociétés de gestion. L'objectif est clair : gagner en efficacité tout en réduisant les risques opérationnels. Aujourd'hui, nous allons mettre en lumière les avantages de cette tendance croissante dans l'industrie financière.

La gestion d'actifs est un domaine complexe et exigeant, où chaque décision de négociation a un impact direct sur la performance des portefeuilles. **Les gérants d'actifs se trouvent confrontés à la nécessité de concilier plusieurs facteurs, notamment la recherche de meilleures exécutions, la minimisation des coûts de transaction, la conformité réglementaire et la gestion des risques.** Dans ce contexte, l'externalisation de la négociation émerge comme une stratégie puissante pour relever ces défis. Elle permet aux sociétés de gestion de se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir la sélection des actifs et la gestion de portefeuilles, tout en déléguant la partie opérationnelle de la négociation à des experts spécialisés. Cela présente plusieurs avantages significatifs.

Tout d'abord, cela libère du temps et des ressources pour les gérants. En confiant la négociation à des professionnels, ces sociétés peuvent se concentrer davantage sur l'analyse des marchés, la gestion des portefeuilles et la recherche de nouvelles opportunités d'investissement.

De plus, elle permet de réduire les coûts opérationnels. Ces sociétés spécialisées dans la négociation mutualisent leurs coûts de fonctionnement, ce qui peut se traduire par des économies pour les sociétés de gestion clientes. Elles apportent une expertise pointue dans la gestion des coûts de transaction, ce qui peut améliorer la performance globale des portefeuilles. En ce qui concerne les risques opérationnels, cette externalisation peut contribuer à les réduire. **Ces structures disposent de procédures de contrôle des risques et de conformité très rigoureuses, ce qui renforce la protection des investisseurs et garantit la conformité réglementaire.**

<https://www.economiamatin.fr/negociation-externalisation-solution-entreprise-martin>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

Le GIGN a été déployé dans un petit village de la Gironde pour un homme hors de contrôle (Actu Gironde, Nicolas Gosselin)

Agacé par une opération de broyage forestier, un individu armé a tiré en direction d'un ouvrier à Lagorce (Gironde) avant de se retrancher chez lui. Il a été arrêté par le GIGN. Dans la nuit de jeudi 26 à vendredi 27 octobre 2023, le GIGN a été déployé en appui des gendarmes locaux dans le **petit village de Lagorce**, situé tout au nord de la Gironde, pour interpeller **un homme armé et retranché chez lui**.

Plus tôt dans la journée, l'individu âgé d'une trentaine d'années s'en était pris à un ouvrier en pleine opération de broyage d'arbres. Visiblement agacé, il avait demandé à l'employé de la société de travaux forestiers d'arrêter son activité.

Il tire vers un ouvrier avec une arme de poing

N'ayant pas réussi à obtenir gain de cause, le forcené était revenu quelques minutes plus tard avec une arme de poing et **il avait tiré en direction de la cabine du tracteur**, où était assis l'ouvrier, **faisant exploser une vitre**.

Pour l'interpeller à son domicile, plus précisément dans un bungalow de l'ancien centre de loisirs du domaine du Maine Pommier selon *Sud Ouest*, les gendarmes ont donc fait appel au groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, vu **le caractère dangereux de l'individu** et le fait qu'il soit armé.

Un chien a été tué lors de l'intervention

« Pendant l'intervention, le chien présent au sein de la maison détectait la présence des militaires et le mis en cause dirait en leur direction depuis une fenêtre. Les gendarmes se repliaient et le mis en cause sortait avec un berger allemand. L'animal attaquait les militaires, qui n'avaient d'autre choix que de l'abattre », décrit le parquet de Libourne, dans un communiqué, ajoutant que **l'arme était finalement « un pistolet airsoft »**.

https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/lagorce_33218/le-gign-a-ete-deploye-dans-un-petit-village-de-la-gironde-pour-un-homme-hors-de-contrôle_60269317.html

Et ces articles de fond et d'actualité

De l'utilité du «crime de guerre» dans le débat politique (Télos, Olivier Galland)

Mathilde Panot, dans son intervention lors du débat du 23 octobre à l'Assemblée nationale, a semblé renvoyer dos à dos le Hamas et Israël en parlant des « crimes de guerre commis par le Hamas et de ceux commis par le gouvernement Netanyahu ». Elle a martelé cet argument tout au long de son intervention. Dès le lendemain des événements du 7 octobre, les Insoumis avaient refusé de définir le Hamas comme une organisation terroriste et, au terme de raisonnements passablement alambiqués, l'avaient néanmoins accusé d'avoir commis des « crimes de guerre » (voir les déclarations de Manuel Bompard sur France info). L'argument de Jean-Luc Mélenchon selon lequel « si nous acceptons de caractériser comme terroriste une action de guerre, nous la soustrairions au droit international », est une argutie, car le fait que l'Union européenne et les États-Unis aient désigné le Hamas comme une organisation terroriste n'a pas empêché la Procureure de la CPI de considérer, en 2019, que le Hamas s'était rendu coupable de crimes de guerre en 2014.

Dans le *Monde* du 11 octobre, Elias Sanbar, un intellectuel palestinien, a priori « modéré » (cofondateur de la *Revue d'études palestiniennes* et ambassadeur de la Palestine auprès de l'UNESCO) livre un raisonnement du même ordre que celui des Insoumis consistant à mettre sur le même plan ce qu'il considère être des crimes de guerre israéliens (sans vraiment les définir ni les documenter) et les exactions que venait de commettre le Hamas et qu'il qualifie également de crimes de guerre. Et il conclut froidement : « les crimes de guerre sont consubstantiels à toute guerre ».

Il faut revenir au droit. Qu'est-ce qu'un crime de guerre ? Les Nations Unies le définissent notamment comme « le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que telle ou contre des civils qui ne participent pas directement aux hostilités ». Le tout est évidemment d'apprécier le caractère ou non intentionnel de ces attaques. Dans le cas de celles menées par le Hamas le 7 octobre, cela ne fait aucun doute. Il est clair qu'elles s'inséraient dans un plan méthodique d'assassinats prémédités de civils. Dans le cas de la riposte israélienne, LFI prétendra certainement qu'elle vise délibérément à châtier la population de Gaza sans faire aucune distinction entre les civils et les combattants. Israël prétend le contraire en affirmant qu'il s'agit d'une riposte proportionnée contre les combattants

et les installations militaires du Hamas, riposte qui cherche autant que possible à épargner les civils. Dans le fracas de la guerre en cours l'observateur impartial ne peut évidemment trancher définitivement. C'est l'histoire qui tranchera lorsque la poussière sera retombée. Mais l'essentiel n'est peut-être pas là.

<https://www.telos-eu.com/fr/de-lutilite-du-crime-de-guerre-dans-le-debat-polit.html>

Mer de Chine : quand un navire de la Seconde Guerre mondiale cristallise les tensions (France 24, Sébastien Seibt)

C'est un bateau américain qui a participé à la Seconde Guerre mondiale et à la guerre du Vietnam. Acquis plus tard par les Philippines, le BRP Sierra Madre se retrouve aujourd'hui au cœur d'une flambée de tensions sino-philippines en mer de Chine méridionale. Une escalade qui risque de pousser les États-Unis à intervenir en soutien à Manille, avec qui Washington a une alliance militaire qui a été renforcée en avril 2023.

La marine chinoise fait tout pour empêcher des bateaux de ravitaillement d'atteindre cette vieille "épave" de 100 mètres de long qui se trouve sur le banc Second Thomas, un atoll des îles Spratleys. Ces dernières font l'objet depuis plusieurs décennies de revendications territoriales et maritimes à la fois des Philippines et de la Chine.

Laser militaire ou canon à eau géant

Dimanche 22 octobre, un bateau des gardes-côtes chinois est ainsi entré en collision avec un navire de ravitaillement philippin. Auparavant, la Chine avait pointé un "laser de type militaire" sur un vaisseau envoyé pour ravitailler le BPR Sierra Madre et en avait arrosé un autre avec un canon à eau géant en début d'année.

<https://www.france24.com/fr/asi-pacifique/20231028-mer-de-chine-quand-un-navire-de-la-seconde-guerre-mondiale-cristallise-les-tensions>

Parus au journal officiel :

Arrêté du 27 octobre 2023 abrogeant l'article 207 quater A de l'annexe IV au code général des impôts relatif à la date de la majoration pour retard de paiement appliquée sur les sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048276155>

Décret n° 2023-998 du 27 octobre 2023 portant expérimentation de la procédure dématérialisée de demande de renouvellement d'un passeport

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048276209>

Arrêté du 19 septembre 2023 portant adoption du plan stratégique des systèmes d'information du service public de la sécurité sociale pour la période 2023-2027

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048275279>